

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 3 décembre 2024

Délibération n° 2024-24

Présentation du rapport de gestion du droit individuel à la formation des élus (DIF élus) au titre de l'année 2024

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1621-3 ;

Sur le rapport de *Nuée RIGOLE, Caisse des dépôts et consignations*

Donne acte au Gouvernement et à la Caisse des dépôts et consignations de la présentation du rapport annuel de gestion du droit individuel à la formation des élus (DIF élus) au titre de l'année 2024.

Le Président,



André LAIGNEL